

APPROBATION DE MOR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

Archevêché de Montréal, 1er mai 1916.

L'Oeuvre des Colonies de vacances telle que les fondateurs des Grèves la conçoivent et la réalisent est des plus opportunes. Elle remédie à l'une des pires misères dont souffrent, dans notre grande ville, beaucoup de bonnes familles ouvrières, et plus que les autres, les familles nombreuses: le logement encombré et malsain, la privation d'air et d'espace. Elle donne de la santé et du bonheur. Elle travaille à former une jeunesse d'élite de corps vigoureux, de coeur sain, de caractère énergique et d'âme noble, réserve de force pour l'Eglise et pour le pays. C'est pourquoi, de tout coeur, je la recommande et je la bénis avec l'oeuvre-soeur des Frères de Saint-Vincent-de-Paul à Nominingue.

Je suis heureux de savoir que la Commission Scolaire Catholique reconnaît les bienfaits du séjour aux Grèves pour nos petits écoliers, et les progrès qu'en retirent la fréquentation scolaire et l'ardeur au travail, par suite de l'amélioration des santés et des caractères. Je suis heureux aussi d'apprendre que des séminaristes font là-bas, en compagnie d'un de leurs maîtres, l'apprentissage du dévouement et s'initient au ministère important et difficile des enfants.

Je souhaite que l'oeuvre grandisse encore, qu'elle atteigne bien plus d'enfants, que d'autres éducateurs, s'inspirant des principes et des méthodes dont on s'inspire aux Grèves, multiplient sur les bords de notre beau fleuve et de nos lacs du Nord, ces oeuvres modestes et bienfaisantes. Je bénis tous ceux qui travaillent et qui travailleront à réaliser ce vœu.

† PAUL, Arch. de Montréal